

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 30 mai 2008
(convocation du 19 mai 2008)

Aujourd'hui Vendredi Trente Mai Deux Mil Huit à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPÉ Alain, M. HOUDEBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DAVID Alain, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. LAMAISSON Serge, M. MARTIN Hugues, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. ANZIANI Alain, M. BANAYAN Alexis, M. BAUDRY Claude, M. BELIN Bernard, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BOURRAGUE Chantal, Mme BRACQ Mireille, Mme BURGUIERE Karine, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CASTEL Lucien, M. CASTEX Régis, M. CAZENAVE Charles, M. CHAZEAU Jean, Mme CONTE Marie-Josée, M. CORDOBA Aimé, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANE Michel, Mme DARCHE Michelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. DELAUX Stéphan, Mme DENON-BIROT Marie-Nelly, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, M. DUCASSOU Dominique, Mme DUMONT Dominique, M. DUPRAT Christophe, M. DUTIL Silvere, Mme FAORO Michèle, M. FAYET Guy, M. FERILLOT Michel, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GRANET Michel, M. GUICHOUX Jacques, M. HERITIE Michel, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JOUVE Serge, M. JUNCA Bernard, Mme KEISER Anne-Marie, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHAIER Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MONCASSIN Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NABET Brigitte, M. NEUVILLE Michel, Mme NOËL Marie-Claude, M. PARACHOU Serge, Mme PARCELIER Muriel, Mme PUJO Colette, M. QUANCARD Joël, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, Mme TOUTON Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPE Alain à M. MARTIN Hugues (à cpter de 11 h 10)
M. FLORIAN Nicolas à M. DUPRAT Christophe
M. PUJOL Patrick à M. FAYET Guy
M. TOUZEAU Jean à Mme FAORO Michèle (jusqu'à 9 h 50)
M. BELIN Bernard à M. ANZIANI Alain (jusqu'à 9 h 50)
M. BANNEL Jean-Didier à M. CASTEX Régis
M. BELLOC Alain à M. CASTEL Lucien
M. BENOIT J. Jacques à M. MOULINIER Maxime (jusqu'à 10 h 00)
Mme. BRUNET Françoise à M. BANAYAN Alexis
M. CARTI Michel à M. HOUDEBERT Henri
Mme. CAZALET Anne-Marie à Mme. DUBOURG-LAVROFF Sonia

M. GOURGUES Jean-Pierre à M. MERCIER Michel
M. MAMERE Noël à M. DANE Michel
M. MANSENCAL Alain à M. JUNCA Bernard
M. MILLET Thierry à M. NEUVILLE Michel
M. PETIT Alain à Mme. DARCHE Michelle
M. POIGNONEC Michel à M. SOUBIRAN Claude
M. PONS Henri à M. SIMON Patrick
M. RESPAUD Jacques à Mme. DIEZ Martine
M. TAVART Jean-Michel à M. BAUDRY Claude
Mme. VIGNE Elisabeth à M. MERCHERZ Jean

EXCUSE :

M. CANIVENC

LA SÉANCE EST OUVERTE

Convention de délégation de service public du 29 juin 2000 – BP3000
☐ **Parcs de stationnement Bourse/Jean Jaurès/Tourny/Salinières/Meunier**
☐ **Modification des grilles tarifaires – Adoption - Autorisation**

Monsieur OLIVIER présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Par convention de délégation de service public en date du 29 juin 2000, la communauté Urbaine de Bordeaux a délégué à la société BP3000 :

- La construction de 4 nouveaux parcs de stationnement : les parcs Jean Jaurès, Bourse, Salinières et André Meunier ;
- La réhabilitation du parc de stationnement Tourny ;
- L'exploitation de ces 5 parcs jusqu'au 31 décembre 2042.

Les conditions d'exécution de cette convention, depuis sa prise d'effet, en raison de la survenance d'un certain nombre d'évènements, ont conduit les parties à la signature d'un avenant n°1 en date du décembre 2006.

Cet avenant a notamment conduit à la refonte de la grille tarifaire afin de la mettre en cohérence avec le plan des déplacements urbains (PDU).

Rappel des principes tarifaires prévus au contrat :

Article 7.1 :

- Les abonnements résidents seront 1,5 à 2 fois inférieurs à ceux proposés pour les abonnements non-résidents ;
- Pour l'ensemble des usagers horaires, la tarification est perçue à l'heure à l'exception de la première heure pour laquelle la tarification est perçue à la demi-heure ;
- Une tarification spécifique pour véhicule propre est prévue ;
- Le stationnement des 2 roues non motorisées sera gratuit

Article 7.2 :

Le tarif maximal des amodiations est calculé selon les principes suivants :

$n = \text{durée de l'amodiation}$

- Résidents = tarifs mensuels résidents $\times 1,5 \times 12 \times n$
- Non-résidents = tarifs mensuels non-résidents $\times 1,5 \times 12 \times n$

Par ailleurs, les tarifs d'amodiation proposés aux résidents seront de 1,5 à 2 fois inférieurs aux tarifs d'amodiation proposés aux non-résidents

Article 7.3 :

L'ensemble des tarifs seront révisés annuellement et de façon maximale selon l'application d'un coefficient K sur les tarifs initiaux de la nouvelle annexe 7.

Toute proposition de modification des tarifs, soumise à l'approbation du conseil de Cub, dans les limites fixées en application de la formule ci-dessus, devra être portée à la connaissance du délégant 60 jours au moins avant la mise en application.

C'est sur la base de cette clause du contrat que le délégataire a transmis à la Communauté urbaine en date du 06 décembre 2007 sa proposition d'évolution tarifaire pour l'année 2008.

Les propositions tarifaires 2008 :

Le coefficient de révision des tarifs

La formule de révision prévue au contrat est la suivante :

$$K = 0.125 + 0.650 \times (S/S_0) + 0.175 \times (FSD2/FSD2_0) + 0.05 \times (C/C_0)$$

Indices	Indices de base	Indices actualisés
Salaires (S)	410,1	428
Services divers (FSD)	109	112,2
Coût de la construction (C)	1362	1435

L'application de la formule avec les indices actualisés conduit à un coefficient d'actualisation $K = 1,0362$, soit une augmentation maximale des tarifs autorisée de 3,62%.

Concernant les tarifs proposés, 2 tableaux sont annexés à la présente délibération :

- ✓ Annexe 1 : tarifs proposés par BP3000 en euros TTC (tarifs payés par les usagers)
- ✓ Annexe 2 : tableau présentant les évolutions tarifaires en % (évolution par rapport aux tarifs appliqués actuellement)

Les tarifs horaires :

Il convient tout d'abord de préciser que sur l'ensemble des parcs de stationnement, les tarifs NUIT sont sans changement.

Pour ce qui concerne **les tarifs JOUR**, les évolutions sont les suivantes :

	Jusqu'à 30 mn	Pour 1 H	Pour 2 H	Pour 3 H	Pour 4 H	Pour 5 H	Pour 6 H	Pour 7 H	Pour 8 H	Pour 9 H	Pour 10 H	Pour 11 H	Pour 12 H
Bourse Jaurès Tourny	0%	0%	2,12%	3,00%	3,62%	2,94%	0%	0%	0%	1,14%	1,14%	1,14%	1,14%
Salinières Meunier	0%	0%	3,30%	2,43%	1,87%	1,69%	2,80%	2,41%	2,10%	2,94%	2,94%	2,94%	2,94%

Les tarifs des abonnements :

Les tableaux ci-dessous reprennent par parc de stationnement les éléments figurant en annexe 2 concernant les évolutions en pourcentage.

Parcs Bourse / Jaurès / Tourny

ABONNEMENTS		Résidents (+30 / quotas DSP)		Non-Résidents		Forfaits			Résidents	Non-Résidents
		Voiture	Motos	Voiture	Motos	Durée amodiation		15 ans	3,62%	3,62%
JOUR	De 7h00 à 21h00	2,85%		3,57%				20 ans	3,62%	3,62%
NUIT	De 19h00 à 9h00	3,35%		3,13%		Charges	3,62%	25 ans	3,62%	3,62%
PERMANENT		2,85%	3,35%	3,57%	3,35%			30 ans	3,62%	3,62%

Tous les tarifs évoluent. Selon le type d'abonnement, l'évolution varie de 2,85% à 3,62%.

Parc Salinières

ABONNEMENTS		Résidents (+30 / quotas DSP)		Non-Résidents		Forfaits			Résidents	Non-Résidents
		Voiture	Motos	Voiture	Motos	Durée amodiation		15 ans	3,62%	3,62%
JOUR	De 7h00 à 21h00	2,21%		2,22%				20 ans	3,62%	3,62%
NUIT	De 19h00 à 9h00	0%		0%		Charges	3,62%	25 ans	3,62%	3,62%
PERMANENT		2,21%	0%	2,22%	0%			30 ans	3,62%	3,62%

Seuls les abonnements NUIT et motos restent sans changement. Pour les autres tarifs, la progression varie de 2,21% à 3,62%.

Parc Meunier :

ABONNEMENTS		Résidents (+30 / quotas DSP)		Non-Résidents		Forfaits			Résidents	Non-Résidents
		Voiture	Motos	Voiture	Motos	Durée amodiation		15 ans	3,62%	3,62%
JOUR	De 7h00 à 21h00	0%		2,22%				20 ans	3,62%	3,62%
NUIT	De 19h00 à 9h00	0%		0%		Charges	3,62%	25 ans	3,62%	3,62%
PERMANENT		0%	0%	2,22%	0%			30 ans	3,62%	3,62%

Il convient de noter que sur l'ensemble des parcs, les tarifs des amodiations ainsi que la participation annuelle aux charges évoluent au niveau du plafond autorisé soit 3,62%.

Les principes contractuels prévus à l'article 7.2 sur les tarifs maximaux des amodiations sont respectés.

Les propositions de la société BP3000 peuvent être acceptées par suite du :

- ✓ respect des principes tarifaires prévus au contrat de délégation de service public,
- ✓ respect des augmentations tarifaires maximales.

Compte tenu des éléments précités, il vous est proposé, Mesdames, Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir :

- **autoriser la société BP3000 à appliquer les nouveaux tarifs des parcs dont elle a en charge l'exploitation à compter de la présente délibération.**

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées affaire retirée.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 30 mai 2008,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE
18 JUIN 2008**

PUBLIÉ LE : 18 JUIN 2008

M. Michel OLIVIER